

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

### Séance du 6 juillet 2021

Délibération  
n°170-2021  
Point 4.8.16

#### Point 4.8.16 de l'ordre du jour

Modalités d'exonération des droits d'inscription 2021-2022 des étudiants de nationalité libanaise

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Déjà affaibli économiquement, le Liban éprouve des difficultés dans sa lutte face à la pandémie de Covid-19, lorsque survient le 4 août 2020 la double explosion détruisant ou endommageant près de la moitié de la ville de Beyrouth. Lors de son discours de rentrée 2020, le Président de l'Université avait fait part de son souhait d'un geste de solidarité de la communauté universitaire à destination du Liban et plus précisément des étudiants de nationalité libanaise.

La situation n'ayant, depuis, pas évolué favorablement, notamment en raison de la pandémie actuelle, le Président souhaite la reconduction de cette exonération.

C'est pourquoi il est proposé à la CFU et au CA d'approuver l'exonération, à titre exceptionnel, des droits d'inscription à tout diplôme national ou de l'Unistra au titre de l'année 2021-2022 pour les étudiants de nationalité libanaise.

**Le 5 juillet 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour.**

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les modalités d'exonération des droits d'inscription 2021-2022 des étudiants de nationalité libanaise.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT